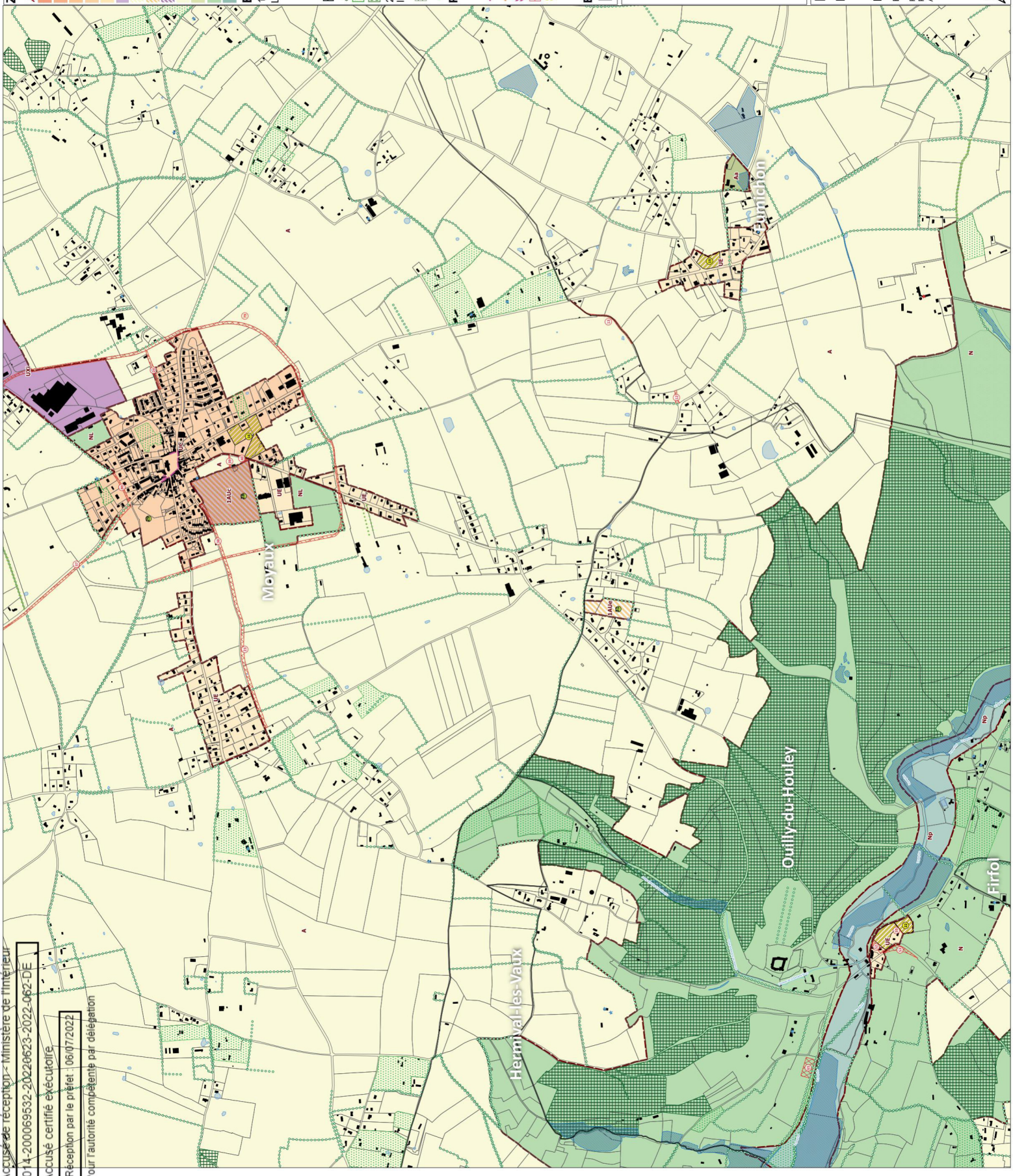


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200069532-20220623-2022-062-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation



Zonage

UN Limite de secteur et nom associé

- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UA, UA)
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UB, UBh)
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UC)
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UD)
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UE)
- Zone urbanisée à vocation économique (UX, UXc, UXe)
- Zone correspondant au parc zoologique (Uzoo)
- Zone à urbaniser à vocation résidentielle (1AUB, 1AUC, 1AUD, 1AUE, 2AUC, 2AUX)
- Zone à urbaniser à vocation économique (1AUX, 2AUX)
- Zone agricole (A, AL, AU)
- Secteur de Hameau (Aa, Ah, Na, Nh)
- Zone naturelle (N, NL, Nr, Nm)
- Zone naturelle protégée (Np)

Environnement et paysage
1/ Eléments identifiés au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du Code de l'urbanisme

- Arbre remarquable
- Bâtiment remarquable
- Secteur de bâti cohérent
- Alignement d'arbres, haie
- Verger
- Boisement à maintenir
- Espace boisé classé
- Espace boisé classé (Alignement d'arbres, haie)

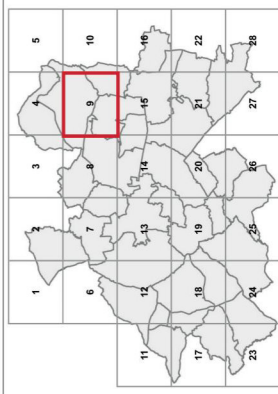
Prescriptions particulières

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Locaux commerciaux en changement de destination restreint
- Locaux commerciaux sans changement de destination
- Secteur de mixité sociale
- Emplacement réserve et numéro d'ordre
- Potentiel foncier faisant l'objet d'une OAP densité
- Numéro d'ordre de l'OAP aménagement
- OAP environnementale

Elément de contexte

- Limite des communes

2/ Espace Boisé Classé identifié au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'urbanisme



PLUi de LINTERCOM
Lieux Pays d'Auge Normandie

Découpage en zones
Echelle 1/5 200e
Révision allégée N°6
Prescrite le 13/02/2020
Approuvée le 23/06/2022

planis

audicé
audicé
urbaine

LESCA
LESCA
Normandie

AURH
AURH
Normandie

Pièce n°6 - 9
Réalisation : CAUJ, Planis - 2022
Sources : AURH